

# Sainte-Thècle



301, rue Saint-Jacques, Sainte-thècle (Québec), G0X 3G0 Tél :418-289-2070 Téléc :418-289-3014

## (AVIS IMPORTANT)

### Aux propriétaires et occupants secteur du lac-des-Chicots

Comme vous le savez sûrement, à l'automne dernier, il a été constaté la présence de Myriophylle à épis dans le lac-des-Chicots. Ces plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) peuvent représenter une sérieuse menace pour l'environnement. Elles altèrent la composition des écosystèmes naturels et perturbent la biodiversité locale. Leur prolifération a des répercussions négatives sur l'économie et la société, notamment en affectant le tourisme et la villégiature. Des activités récréatives comme la pêche, la navigation et le canotage peuvent être limitées par la présence ou l'infestation des PAEE. La multiplication des PAEE peut même affecter négativement la valeur des propriétés riveraines.

En plus de la rareté de prédateurs naturels, le myriophylle à épi dispose d'un atout supplémentaire : il peut se reproduire par fragmentation de la tige. Ainsi, un petit morceau de tige sectionnée peut prendre racine et donner naissance à un nouveau plant. Les fragments peuvent être transportés par le courant, les usagers des plans d'eau et les animaux.

La municipalité de Ste-Thècle, dès lors de sa prise de connaissance de la problématique, a décidé de fermer son accès publique situé au Parc Bédard afin de ne pas favoriser la prolifération de cette plante par les utilisateurs sur les autres lacs de son territoire.

**Le but du présent avis** est de sensibiliser tous propriétaires et occupants du secteur du lac-des-Chicots, ayant un accès au lac ou un quai ou un embarcation, d'être très vigilant lors de la sortie de cette embarcation afin de ne pas contaminer un autre plan d'eau. Le comité de protection des lacs de Ste-Thècle est à la recherche activement de représentant de votre lac afin d'analyser les solutions qui pourraient être soumis à la municipalité. Si vous êtes intéressé, communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Éric Piché au 418-289-2070 poste 4.

### Ce que vous devez obligatoirement faire

Voir à l'endos!

## Simples pour éviter le pire! 3 étapes!

À la sortie d'un plan d'eau et avant d'en visiter un autre :

**1-Inspectez** l'embarcation, la remorque, l'équipement et le matériel afin de retirer entièrement la boue, les plantes aquatiques et les débris visibles. Il importe de les jeter dans un endroit qui évitera leur réintroduction dans le milieu naturel.

**2-Videz** toute eau se trouvant dans l'embarcation, par exemple dans les viviers, le moteur, la cale et les glacières.

**3-Nettoyez** l'embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau. Il est recommandé d'utiliser une laveuse à pression, à une pression de 2600 psi, pour permettre de bien déloger les organismes sans endommager l'embarcation. L'utilisation d'eau froide est tout à fait acceptable. Toutefois, l'utilisation d'eau chaude à 50°C permet, en plus de déloger les organismes, de les tuer.

**OU Séchez** l'embarcation, la remorque et l'équipement pendant au moins cinq jours, à un taux d'humidité de 65 % ou moins, avant d'accéder à un autre plan d'eau.

## APRÈS CHAQUE SORTIE DU LAC DES CHICOTS, LE NETOYAGE ET VÉRIFICATION DE CHACUN DE CES POINTS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS AFIN DE NE PAS CONTAMINER UN AUTRE PLAN D'EAU.

